

Infirmier.ère breveté.e hospitalier.ère

- Secteur : [Services aux personnes](#)
- Sous-secteur : [Soins de santé](#)
- Degré :

4^e degré

- Forme d'enseignement : Professionnelle
- Organisé en : Plein exercice

[Partager via Facebook](#) [Envoyer via mail](#)

Tu disposes :

- soit du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur)
- soit du CESP (certificat homologué de 6^e année d'enseignement secondaire professionnel)
- soit d'un certificat reconnu équivalent à l'un des deux titres précédents pour les élèves étrangers (BAC pour les Français)
- soit du certificat de réussite de l'examen d'admission aux études d'infirmier hospitalier (Jury de la Communauté Française)
- soit du certificat de réussite de l'examen d'admission aux études d'infirmier ou accoucheuse (Jury de la Communauté Française)

Le brevet d'infirmier hospitalier est une formation de niveau secondaire qui accorde une place prépondérante à l'enseignement clinique.

Les cours sont organisés en semaine et de jour, sur une durée de 3 ans et demi. Les six derniers mois sont consacrés à des stages et à la réalisation du travail de synthèse. Les stages commencent dès la première année d'études.

Il s'agit d'une formation généraliste qui débouche sur le titre d' « infirmier hospitalier ».

Les métiers

[Infirmier.ère hospitalier.ère](#)

Les écoles

[Institut Technique de la Communauté française Centre Ardenne \(Libramont\)](#)

Mis à jour le:

08/11/2019